

18 PR. PAR AN.

LE REPUBLICAIN

5 CENT. LE NUMERO.

JOURNAL DE LYON.

ABONNEMENTS.

ON S'ABONNE

REDACTION.

ADMINISTRATION.

ANNONCES.

Table with columns for Lyon, Rhone, and Dep. with subscription rates for 1 year, 6 months, and 3 months.

A LYON, rue Centrale, 3. A PARIS, chez LEMOINE et Comp., rue Notre-Dame-des-Victoires: BUREAUX, rue Centrale, 3.

Les communications concernant la rédaction doivent être adressées au citoyen GRINAND. Toutes lettres et paquets non affranchis sont expressément refusés.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé au citoyen BUREL, gérant. (Affranchir.)

Le Prix des Annonces est de 25 cent. la ligne. Le Prix des Réclames est de 50 cent. la ligne. Les annonces concernant les associations ouvrières, seront insérées gratis.

Subscription permanente pour la distribution gratuite du REPUBLICAIN dans l'armée et dans les campagnes.

- Treizième liste. Blanchet, rue Boudé, 8, 25 c. — Giroud, 50 c. — Stuald, 50 c. — Buffet, 25 c. — Bertrand, 50 c. — Focest, 50 c. — Velay, 50 c. — Colin, 25 c. — Clam, 50 c. — Chalande, 50 c. — Bruyère, 50 c. — Clair, 20 c. — Bal, 50 c. — Jean-Marie Hyto, 50 c. — Jean-Marie Pattay, 50 c. — Pierre-Marie Bonnard, 50 c. — Jean Dumas, 20 c. — Anonyme, 15 c. — Aug. Busillard, 1 fr. — Coponnat, 50 c. — Un citoyen de la veille, 50 c. — Miolan, 25 c. — Un abonné de la campagne, 20 c. — Ratel, 25 c. — Champagnon, de la campagne, 50 c. — Boudot, 75 c. — Gachet, 25 c. — Un citoyen du Pont-d'Alai, 50 c. — Emmanuel, démocrate républicain ancien, 20 c. — J. R., 50 c. — Aug. Gotz, jeune républicain rouge, 25 c. — Chabanne, 1 fr. — Un instituteur, 25 c. — Veuve Peillon, démocrate, 1 fr. — La petite fille d'un républicain de 95, 50 c. — Frédéric-Jean-Guillaume, 25 c. — G. S., 2 fr. — Pierre Durand, cafetier à la Tour-du-Pin, 1 fr. — B., Républicain d'ancienne date, 50 c. — Un démocrate socialiste 25 c. — Un fonctionnaire public rouge, 25 c. — Un atelier patriotique et démocrate, 41 fr. 65 c. — Molard, blanc du lendemain, 1 fr.

Collecte pour la propagande républicaine, faite par un soldat de l'Empire qui n'aime pas plus les traités de 1815 que les Barrot... d'une prison.

Table listing names and amounts for the collection, including Naisiribe, soldat de l'Empire, 50 c., and others, with a total of 349 10.

Lyon, 13 avril.

Paris, 11 avril.

La Révolution Démocratique et Sociale a été condamnée, dans la personne de son rédacteur en chef, le citoyen Descluze, à trois années de prison et dix mille francs d'amende; à la même audience, le Peuple faisant défaut, a été condamné à cinq ans et cinq mille francs d'amende. On le voit, la croisade contre la presse continue; de toutes les libertés que nous avons conquises, il ne restera bientôt plus rien. Banquets, clubs, journaux, tous les modes de propagation de la pensée sont frappés à la fois, il n'y a plus ni pudeur, ni retenue; nous sommes en pleine restauration,

et bientôt la forme républicaine elle-même, sous laquelle s'abrite la monarchie déguisée, qu'on appelle la présidence, aura disparu. Il n'est pas jusqu'à l'uniforme des gardiens de Paris, auquel on ait substitué celui des sergents de ville, de sanglante mémoire. Depuis l'odieuse jusqu'au ridicule on veut tout oser.

Où nous conduisent ces détestables folies? La réaction répond sourdement: A la monarchie! nous répondons: à la Révolution! Et qu'on ne vienne pas dire que nous appelons les représailles. Nous savons trop bien que les coups de fusil ne résolvent point les problèmes sociaux, et que les difficultés économiques ne disparaissent pas devant l'insurrection. Nous avons encore sous les yeux, l'administration et l'incapacité du gouvernement provisoire. Les libertés publiques ne prennent racine qu'après des soins prévoyants, et compter sur le Peuple pour se diriger lui-même au milieu de l'essor de toutes les passions et de toutes les espérances, lorsque l'ignorance courbe encore son front, est une chimère dont nous ne nous berçons pas. Mais, dût notre pays traverser les dures épreuves d'un gouvernement ballotté par des exigences presque inconciliables, nous aimerions mieux risquer l'entreprise que de faire une nouvelle halte dans la boue de toutes les royautés essayées ou à essayer.

Le Peuple doit comparaître demain, pour un autre article incriminé; il fera défaut, cette fois encore. La prison et l'amende viendront s'ajouter à toutes les condamnations précédentes. L'ennemi était rude, aussi ne lui ménage-t-on pas les coups... Mais la pensée, de sa nature est invincible, et toutes les persécutions lui gagnent des prosélytes. L'armée s'abreuve à longs traits des écrits qui lui rappellent ses droits et ses devoirs envers la Patrie. Composée d'hommes jeunes, généreux par l'âge et le cœur, elle sympathise naturellement aux idées d'avenir et de justice. En vain les écrits anti-socialistes vont-ils circuler avec rapidité, grâce au véhicule d'or que le privilège a mis à leur disposition; ils feront l'effort du soc de la charue, ils ouvriront la terre à nos idées, répandront leurs fécondes semences. Vous jouez avec la lumière, MM. de la rue de Poitiers; vous voulez rendre le jour aux aveugles: nous verrons lorsque les yeux éteints s'animeront, s'ils sauront distinguer les couleurs fanées du passé des diaprées de l'avenir. — Vous voulez tuer la presse socialiste sous les procès, et la remplacer par vos libelles désespérants, vos écrits calomnieux; vous avez compté sans le dévouement du Peuple. Vous oubliez que le travailleur a toujours une obole prise sur son infime salaire, pour encourager ceux qui défendent ses droits et raniment ses espérances. Il y a dans le cœur du pauvre une source intarissable de sacrifices, qui conjurera vos mau-

vais vouloirs et prouvera que de tous les maîtres que la pensée a servis, il n'en est qu'un de véritablement reconnaissant: Le Peuple!

Que tous nos amis de province joignent leurs efforts aux nôtres: la presse parisienne, comme le Peuple de la capitale, a le douloureux privilège d'être la première dans la bataille contre l'iniquité et le despotisme; mais elle sait qu'il n'est plus un cœur patriote qui n'ait aujourd'hui pour religion, la solidarité.

E. H.

Les Elections.

Afin de triompher dans les élections, il n'y a pas d'infâmes manœuvres que les royalistes n'emploient. La calomnie est organisée sur une vaste échelle. Un comité qui a déjà fait ses preuves, et qui travaille surtout en temps d'élections, la répand à pleines mains, et par ses agents occultes et parses journaux. Un de ses principaux organes est l'Echo des Electeurs, feuille éphémère, mais qui s'est déjà rendue célèbre par l'effronterie et le cynisme de son langage. C'est dans cet égoût que les réactionnaires viennent déposer toutes leurs ordures. On prétend même qu'un homme qui s'est illustré par l'exécution des actes arbitraires des autorités locales contre les réunions électorales, en est un des collaborateurs les plus assidus.

La coterie a propagé le bruit que ce fameux journal se tirerait à 15,000 exemplaires; or, vous saurez que son tirage s'élève à peine à trois mille, qu'il se vend à 300 environ, et que le reste est distribué à des gens qui en font un usage qu'un honnête homme ne saurait nommer.

Les listes électorales ont été dressées avec toute la partialité possible. Elles sont fermées maintenant. On évalue à plus de deux mille le nombre des citoyens qui n'ont pu se faire inscrire. Une foule de pièces étaient exigées pour cela. On trouvait toujours quelque motif, quelque irrégularité pour évincer les électeurs non inscrits. Ainsi, lorsqu'ils constataient de leur âge, de leur qualité de Français, c'était sur la résidence, ou le domicile de six mois qu'on élevait une contestation; on est allé jusqu'à contester l'inscription à des citoyens qui avaient changé de domicile depuis peu, mais étaient domiciliés à Lyon depuis nombre d'années. Si par de pareils moyens notre maire croit assurer sa candidature, nous pouvons lui prédire une défaite; car le bon sens public sait faire justice de tels stratagèmes. La réaction verra également si les hommes qui sont à sa dévotion ne seront pas appréciés à leur juste valeur et si la déconsidération des valets ne passera pas aux maîtres.

Honte! trois fois honte à qui corrompt et à qui se laisse corrompre!

A. M.

FEUILLETON DU REPUBLICAIN, DU 14 AVRIL.

LES

QUATRE SERGENS DE LA ROCHELLE.

PREMIERE PARTIE.

XI.

La chambre d'Arthur.

(Suite.)

Ce fut en ce moment que le secret de sa préoccupation, de ses rêveries, de ses angoisses, se dévoila enfin pour elle... Elle sentit qu'elle adorait d'Oberon, et frémissante, brisée, elle fondit en larmes. Pendant quelque temps elle demeura à sa place, n'osant plus regarder dans le salon, et tenant son front pressé dans ses mains. Mais enfin, entendant des pas sur la terrasse, elle sortit vivement de sa retraite. C'était un domestique qui s'avavançait, mais non de ceux à qui elle avait parlé d'abord. Elle demanda à ce valet de vouloir bien dire à M. d'Oberon que quelqu'un l'attendait pour lui remettre une lettre importante. — M. Arthur, répondit le domestique, vient de monter dans sa chambre pour chercher un album que je n'ai pu trouver, et qu'il veut montrer à ces dames. Si vous avez à lui parler, montez de suite, vous le trouverez encore là-haut. En disant cela, le valet de chambre indiquait à Gilberte un petit escalier, éclairé et garni de tapis, qui conduisait seulement au premier étage.

La jeune fille rappela tout son courage, tira la carte marquée de signes mystérieux de son sein, et monta rapidement les degrés.

Mais arrivée à la porte d'un petit salon qui précédait la chambre à coucher d'Arthur, elle se trouva dans une profonde obscurité et n'entendant aucun bruit.

Arthur, après avoir traversé son appartement, était redescendu au salon par le grand escalier.

Gilberte, tout en ayant cette pensée, fit quelques pas pour s'en assurer... Comme elle avançait avec trouble et vivacité vers la seconde pièce, sa tête se heurta à l'angle d'une porte entrouverte... le sang jaillit de son front, et elle fut violemment rejetée en arrière.

Etourdie du coup, elle s'affaissa sur elle-même et tomba sur le parquet, où elle demeura étendue sans connaissance. Pendant ce temps-là le bal continuait.

A la fin de la soirée, Arthur, en remontant chez lui, trouva Gilberte étendue sans mouvement sur le seuil de sa chambre.

Son premier mouvement fut une compassion sincère et tendre pour cette enfant qu'une aveugle passion pour lui avait sans doute entraînée jusque-là... Mais, en relevant Gilberte dans ses bras, il vit la carte des carbonari qui était restée dans la main serrée de la jeune fille. Il reconnut le signe de réunion des compagnons de la nuit, la carte de convocation, où le nombre et la disposition des étoiles devaient indiquer le jour et le lieu de l'assemblée, mais sans l'observer davantage.

Troublé et frémissant de voir cette pièce dénonciatrice dans la demeure où il se trouvait, et apportée d'une manière si imprudente, il ne s'occupa point de l'espèce d'assignation que lui apportait cette carte, et se hâta de la faire disparaître à la flamme de la bougie.

Il revint à Gilberte, dont la présence lui était alors plus naturellement expliquée, puisque sans doute, en se rendant

chez lui, elle avait cédé à la demande de l'un des carbonari... de Raoux sans doute... et s'était chargée de ce message sans en connaître le danger.

Cette jeune fille était grièvement blessée; il fallait appeler des secours auprès d'elle... Mais là, un mouvement égoïste retint le vicomte d'Oberon. En reprenant connaissance, cette enfant prononcerait peut-être des paroles indiscrettes, et un seul mot révélant ses adhésions avec les ennemis du gouvernement pouvait le perdre dans sa famille, dont les préjugés monarchistes allaient jusqu'au fanatisme... L'héritage d'un oncle, un mariage brillant, un avenir entier dont cette soirée venait de lui donner une agréable image, étaient là devant ses yeux pour le préserver de toute imprudence.

Arthur déposa la jeune fille évanouie sur son lit, et lui prodigua les soins qui pouvaient dépendre de lui seul sans éveiller personne de la maison.

Il défit les liens qui serraient son corps délicat, lava sa blessure et étancha le sang qui coulait encore sur ses tempes et sur son cou... Sentant le froid mortel qui suspendait les battements de son cœur, il la pressa contre lui pour la réchauffer et la rendre à la vie.

Gilberte se réveilla sur le sein d'Arthur.

La bougie, posée sur une commode, derrière le jeune homme, laissait dans un clair-obscur sa figure, qui se trouvait placée dans le cintre formé au bord du lit par les rideaux de soie pourpre relevés. Au fond, la glace de la commode reflétait l'intérieur élégant et voluptueux de cette chambre de jeune homme.

Gilberte n'avait encore repris aucun des souvenirs de cette soirée.

En se voyant dans ce lieu richement décoré qu'elle ne connaissait point, et soutenue dans les bras d'Arthur, elle crut rêver, ou être transportée dans un autre monde.

En dénouant la ceinture de la jeune fille, Arthur y avait trouvé son portrait à lui, précieusement caché. Si le message des carbonari le détrompait sur le motif qu'il avait d'abord

Revue des journaux de Lyon.

Le *Salut Public* fait un appel aux électeurs. Son article est rempli de réminiscences de son précurseur le *Rhône*. Au milieu d'un déluge d'inutilités et même d'allégations fausses et mensongères, il conseille avec raison de choisir des hommes pratiques de l'industrie, du commerce et de l'agriculture. Nous ajouterons de l'atelier et de la caserne; car il faut que la représentation soit vraie et surtout républicaine.

L'*Ami du choléra*, vulgairement appelé le *Courrier de Lyon*, oublie aujourd'hui la consigne, à propos du fils de don Carlos; ses patrons lui donneront sur les doigts. Tant pis pour lui.

Il appelle le socialisme enfant du baigne; nous le déclarons, nous, père de l'*Echo des Electeurs*, ne connaissant pas d'injure plus flétrissante à lui adresser; il peut s'inscrire en diffamation.

La *Gazette* aussi semble oublier sa consigne; elle critique les Napoléoniens. Laissons faire; nous savions bien qu'arrivés au pouvoir ils se disputeraient la curée. Après le morceau sérieux elle donne comme divertissement, un mandement de l'évêque d'Alger. Décidément, la *Gazette* a juré haine à ses lecteurs.

Quant elle ne sait plus comment divaguer, elle appelle le *Censeur* République rouge. Pauvre *Gazette*! la dévotion lui tourne la tête.

L'égoût de la presse réactionnaire, la feuille à laquelle nous jetons les démentis à la face, contient un manifeste à l'armée rempli d'infamies et dignement signé un *ami de l'ordre*. Ce misérable pamphlet, rempli d'injures contre la République, parle aux soldats d'honneur et de patrie et des sympathies des amis de l'ordre pour l'armée.

Ces misérables qui, au 24 février, se cachaient derrière les soldats pour faire assassiner le Peuple, et à qui l'armée a refusé de se faire tuer à leur profit, croient-ils donc que nos soldats aient oublié les cantates qu'en 1815 ils chantaient sur les places publiques en l'honneur de l'invasion? croient-ils que l'armée a oublié que les *amis de l'ordre* de cette époque appelaient les soldats de la Loire des brigands et les assassinaient dans les rues de Marseille, de Nîmes, etc., et que si des fusillades ont eu lieu jadis, la responsabilité doit en retomber tout entière sur les traîtres qui avaient vendu la France et qui, plus tard, auront su le prix de leur trahison.

Où, souvenez-vous, soldats! que vous êtes enfants du Peuple, et non les sicaires des voleurs, des usuriers, des traîtres, enfin, qui se réjouissent du triomphe des Autrichiens et qui chantent les louanges de Radetzki, qu'ils attendent pour achever les victoires de la réaction.

Il dit que les journaux démocrates sont édités par des banqueroutiers; nous le défions de trouver parmi nos fondateurs un seul homme qui ait à rougir. — En peut-il dire autant? — Nous sommes prêts à publier tous nos noms, — qu'il ose donc en faire autant; — nous l'en défions!

Prise de Gènes.

L'ordre règne dans la Haute-Italie. Brescia n'est qu'un monceau de ruines; Bergame a capitulé; Venise est abandonnée par les troupes sardes et par le gouvernement français; l'armée sarde est détruite, la chambre des députés, qui avait osé montrer de généreux sentiments à l'endroit de l'indépendance italienne, la chambre piémontaise a été dissoute; Gènes enfin, ce dernier boulevard de la nationalité italienne, Gènes, vient de succomber à son tour, sous la loi d'un autre roi bombardeur; Gènes, qui, s'emparant du rôle que Turin n'avait pas su garder, s'était posée résolument en face de l'Autriche et refusait de souscrire le honteux armistice de Novare.

De Nice à Trieste, les Codini autrichiens et piémontais dominant de par le droit du sabre.

prêté à Gilberte en la trouvant dans le parc, il voyait pourtant alors que cette jeune fille, trop honnête pour venir jusque dans son habitation dans l'espérance de l'y revoir, n'éprouvait pas moins l'entraînement très vif, très puissant qu'il lui avait supposé d'abord, et que sa divination d'homme heureux ne l'avait pas trompé.

Dans cette impression, les soins qu'il donnait à la jeune fille prénaient une nuance plus tendre.

Ses yeux, d'une rare puissance d'attraction, se reposaient sur les grands yeux étonnés et humides de Gilberte. Il faisait boire goutte à goutte à la pauvre enfant quelques spiritueux qui s'étaient trouvés dans sa chambre, et détachait doucement le sang qui s'était séché à ses cheveux. La certitude d'être aimé éveillait en lui de forts battements de cœur, et faisait couler un rapide frémissement dans ses veines; un attrait puissant le portait à se pencher sans cesse plus près de cette jeune et séduisante créature; il la ranimait mieux par le fluide épanché de ses regards que par les gouttes de l'excitant breuvage versées sur ses lèvres.

Le cœur d'Arthur s'élançait réellement vers la jeune fille, et sous cette émotion qui le dominait, ses soins prenant la douceur voluptueuse des caresses, pouvaient se confondre avec elles.

Gilberte était trop faible encore pour parler et pour pousser ces soins dangereux.

Elle éprouvait le bien-être physique qui succède à un choc violent, et mille délices de l'âme à la vue, à l'approche d'Arthur. La fraîcheur de cette eau qui imprégnait son front, le mouchoir d'Arthur qui servait à la répandre, et dont elle aspirait le parfum, la main du jeune homme qu'elle sentait parfois venir jusqu'à ses lèvres, l'enivrait d'un charme inconnu.

La perte de sang avait affaibli son esprit, tandis que dans ce retour à l'existence ses sensations doublaient de force... Elle se souvenait alors de tout ce qui s'était passé dans cette soirée; elle se voyait distinctement dans la chambre d'Arthur, dans ses bras; mais sans reprendre la triste faculté d'en

Debout sur des monceaux de cadavres, les exploités de tout ordre, rois aristocrates, étrangers dictent des lois aux Peuples qui avaient osé invoquer le plus sacré des droits. Des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants ont été égorgés; le sang le plus généreux a coulé à torrent. Les oiseaux de proie de la réaction poussent des cris de joie en admirant le désastre des Peuples. L'ordre règne dans la Haute-Italie!

La nouvelle de la prise de Gènes, par La Marmora, n'est arrivée à Paris que par la dépêche télégraphique. Cette dépêche porte que la ville n'a été prise qu'à la suite d'un combat acharné, fait, qui prouve que l'insurrection n'était pas l'œuvre d'un petit nombre de factieux, comme le prétendent certaines feuilles amies des Cosaques. Les nouvelles antérieures que nous recevons par les journaux faisant effet, prévoient une lutte acharnée.

Les Gênois espéraient que la colonne lombarde pouvait arriver à temps dans les murs; ils se proposaient aussi de réunir la chambre dissoute, et d'opposer un gouvernement ligurien au gouvernement piémontais. La Marmora a déjoué leur calcul en coupant les communications entre Gènes et les troupes lombardes. Les chefs du mouvement se sont réfugiés à bord des bâtiments français et anglais.

LES PAYSANS

DIALOGUE DE GROS-PIERRE ET DE JEAN-CLAUDE SUR LES AFFAIRES.

(Suite et fin.)

Jean-Claude. — Qu'est-ce qu'ils disent là-dedans?

Gros-Pierre. — Ils disent un tas de choses et parlent souvent tous à la fois, se disputent, se disent des sottises, et si le gros monsieur n'était pas là, ils se battraient; mais comme il a été maître d'école, il sait bien se faire obéir. Il n'y a que les députés de la République qui ne sont pas si commodes; ils crient à tue tête quand ça leur déplaît, et le gros, qui était autrefois avec eux, leur en veut de ce qu'ils ne le regardent que comme un faux frère, vu qu'il a abandonné la cause du Peuple. Aussi, il est tout honteux d'être devant eux, et il se venge en leur faisant toutes sortes de misères. Il n'y a que les gros riches avec qui il est bien; il leur rit, et fait l'aimable avec eux.

Jean-Claude. — Qu'est-ce qu'ils font, enfin? car il faut qu'ils s'occupent de quelque chose.

Gros-Pierre. — S'il ne s'agit que de parler, ils en disent pour plus de 25 fr.; mais ils ne font pas d'œuvre pour 20 sous.

Jean-Claude. — C'est tout de même drôle. Quand M. le maire nous demandait notre voix, il nous disait: Citoyens, si je suis représentant, vous verrez ce que vous verrez; il n'y aura plus d'impôt pour les petits; on vous prêtera pour rien de l'argent pour faire valoir vos terres; on vous fera des avances sur vos récoltes; enfin, quoi! c'était une République de bénédiction, un vrai pays de Cocagne; mais maintenant, il n'est plus question de rien.

Gros-Pierre. — Pardi, ils s'occupent d'eux d'abord; ils ont bien d'autres chats à fouetter qu'à s'occuper de nous. Il y a, vois-tu, deux partis dans la chambre: à droite sont, comme le dit le père Grégoire, les ci-devant comtes, les ducs et les vieux députés, les gros banquiers, les richards et les curés. Ceux-là, ils ne veulent pas de la République; ils disent: Il nous faut un roi, ça vaut mieux. Aussi, ils se chamaillent toujours avec les députés de la gauche, qui sont des républicains, des gens comme toi et moi, et il suffit que ceux-ci disent une chose pour que les autres disent le contraire entre eux. Pourtant, les royalistes ne sont pas d'accord: les uns veulent le petit de la duchesse de Berri; d'autres veulent le fils de la duchesse d'Orléans; les bonapartistes, veulent un empereur. Ça fait pitié!

Jean-Claude. — Au milieu de tout cela, je ne vois pas

souffrir, sans retrouver le raisonnement qui lui eût fait sentir l'étrangeté de sa situation et lui en eût inspiré la crainte.

Ce qu'elle jugeait avec lucidité, c'est que cet homme, qu'elle voyait quelques moments auparavant entouré, admiré de tant de nobles dames, était près d'elle, et pour elle seule... L'amour qui s'allume souvent par reflets, était venu dévorer son âme quand elle avait vu Arthur envelopper la belle Anglaise de ses regards ardents, quand elle lui avait senti presser la main de cette jeune femme... Elle eût alors donné sa vie entière pour une de ces émanations de tendresse! Et maintenant, Arthur était tout occupé d'elle! tout à elle! Elle sentait cela bien plutôt qu'elle n'eût pu le définir. Mais il naissait de cette privation de pensée et de cette surexcitation des sens une sorte de délire muet, délicieux et ardent.

A chaque minute, l'attrait puissant, mystérieux, agissait plus fortement, et la raison s'éloignait davantage... Cette nuit, amenée par le hasard, était faite de tout ce qui pouvait le plus étroitement réunir dans la solitude, le secret, et une sécurité profonde, deux êtres jeunes et beaux.

Une telle situation ne pouvait se prolonger sans un danger irrésistible... Et elle dura ainsi jusqu'au matin.

Lorsque le jour commençait à naître, Gilberte, pâle comme la mort, portant sur les traits une altération qui avait quelque chose de profond, d'éternel, était sur le seuil de la sortie dérobée du parc. Arthur lui en ouvrait la porte, en regardant avec anxiété si personne n'était encore éveillé à l'hôtel d'Oberon.

Ils échangeaient quelques phrases entrecoupées, et si faibles, si basses, qu'elles se confondaient avec le premier vent du matin dans les feuilles... Puis Arthur finit par ces mots:

— Oui, ma chère enfant, garde mon portrait.

Pendant cette même nuit, la réunion des conjurés avait lieu au souterrain de la pierre celtique... Et ce fut ainsi qu'Arthur d'Oberon n'y parut point.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

(La suite à demain.)

CLEMENCE ROBERT.

qu'on s'occupe de nous. Les républicains sont-ils aussi fainéants?

Gros-Pierre. — Ça dépend; il y a à gauche des républicains qui n'ont voulu la République que pour eux, et qui ont tout bonnement joué un jeu: *Ote-toi de là que je m'y mette*. C'est avec eux qu'était le gros président de l'Assemblée. Ça joue au marquis, et c'est plus insolent que des ci-devant nobles. Ils ont aussi fait venir des militaires qui ont été en Afrique, et qui traitent le Peuple comme des Bédouins. Je te dirai que les militaires, les gros officiers, ça ne vaut pas cher; c'est toujours fier, et ça méprise les pékins, comme ils appellent les bourgeois. Quant au Peuple, c'est bon à faire tirer dessus. On les reconnaît tout de suite; ils ont des airs, secs et durs, etc., de grandes moustaches que ça ferait peur, si l'on ne savait pas qu'ils sont gentils comme des agneaux quand ils ne sont pas les plus forts.

Jean-Claude. — Et la Montagne, la vraie Montagne? ça doit être bien effrayant! Ils sont habillés tout en rouge, n'est-ce pas?

Gros-Pierre. — Tu te trompes, ils sont meilleurs que les autres; enfin, ils veulent le bonheur du Peuple. C'est la Montagne qui a proposé tout ce qu'avait promis notre maire. Mais comme ça vient d'eux, personne n'en veut. On dit: C'est des rouges! c'est des gueux! c'est des partageux; ils veulent prendre l'argent des riches pour le donner aux pauvres: c'est les amis de la canaille. Est-ce qu'il n'y aura pas toujours des riches et des pauvres: les pauvres sont habitués à être pauvres, ça leur est bien égal; mais nous, il nous faut du beau et du bon, sans cela nous tomberions malades. Tout ça veut dire *aux gueux la besace*! Tu comprends, Jean-Claude?

Jean-Claude. — Pas difficile. C'est tout de même drôle que c'est ça la Montagne! Le notaire nous disait dimanche dernier, en nous promenant derrière la vigne à Dumont: « Oh! les républicains, c'est de vrais scélérats! si jamais ils pouvaient avoir le dessus, ils feraient guillotiner tout le monde et ne garderaient que les petits enfants au maillot; ils mettraient dans leur poche l'argent de ceux qu'ils tueraient et donneraient en remplacement des assignats, des chiffons de papier de rien du tout; ils partageraient vos champs. Ainsi, toi Jean-Claude, on te prendrait d'abord la moitié de la vigne, et encore la moitié de ton vin. C'est de vrais gueux! » Est-ce vrai?

Gros-Pierre. — Tout ça c'est du mensonge, c'est pour ne pas payer, que les gros raisonnent comme cela. Tout le secret le voilà: les républicains veulent que les riches paient l'impôt et que les petits ne paient rien; c'est pour quoi ils sont en colère contre eux.

Jean-Claude. — Ils ont pourtant raison: c'est de la justice que de faire payer les riches et pas les pauvres.

Gros-Pierre. — Quand la Montagne a vu qu'on avait fait payer partout les 45 centimes, elle a dit: Tiens, c'est comme sous Louis-Philippe; voilà les petits qui paient; plus souvent que je vas souffrir ça: en avant la restitution du milliard qu'on a donné aux émigrés pour être revenus derrière les cosaques. Avec ça on rendra aux paysans ce qu'ils ont payé de plus pour les impôts, etc., avec le reste on fera du bien à ceux qui en ont besoin et on donnera des secours à l'agriculture. C'est le paysan qui a payé, il faut qu'on lui rende.

C'est une vraie honte que ce milliard! Tandis que les vieux de la vieille qui avaient servi la République et l'empire étaient traités comme des bandits, on gobegeait les ennemis. Qu'est-ce qui riait de voir notre pauvre France humiliée? les gros, les riches, les curés; ils auraient pleuré toutes leurs larmes si Napoléon avait gagné. Aussi quand ils virent que ça allait mal pour lui et que le roi revenait, ils dirent: Faut récompenser les émigrés; nous ferons payer au Peuple un milliard, et il est si gentil qu'il paiera.

Jean-Claude. — Est-ce beaucoup un milliard?

Gros-Pierre. — Je crois bien. Pour t'en donner une idée, je vais te comparer un milliard à des choses que tu connais, et tu comprendras.

Un milliard, vois-tu, c'est un gros tas d'argent qui pèse dix millions de livres, ce qui fait autant que 30,000 sacs de farine.

Comparé au prix du blé, en comptant à 12 fr. l'hectolitre, ce milliard reproduit la valeur de près de 90 millions d'hectolitres de blé, c'est-à-dire 20 millions d'hectolitres de plus que la France tout entière n'en récolte en un an, et y il aurait de quoi nourrir 30 millions d'hommes pendant une année.

Toi, Jean-Claude, qui n'a pas l'habitude de compter l'argent, tu y passerais 10 heures par jour, sans te reposer ni les fêtes ni les dimanches, au moins 6 ans; car un caissier qui compte 100 fr. en 5 secondes, passerait à cette occupation plus de 4 ans.

Une autre comparaison: Tu gagnes, bon an, mal an, 1 fr. par jour, en déduisant les jours de repos, de fêtes, de maladie, de mauvais temps, etc. Eh bien! il faut pour représenter un milliard en journées d'ouvriers, que tu te figures que c'est ce que gagneraient 50,000 paysans, travaillant sans s'arrêter pendant 50 années, c'est le travail des 20 millions de paysans français, pendant plus de deux mois, un sixième de l'année.

Si cet argent jeté sans nécessité, en récompense, à des hommes qui avaient fui à l'étranger, avaient, dans les armées alliées, versé le sang français et qui n'avaient osé reparaitre que quand les plus braves soldats avaient péri sur le champ de bataille, était partagé entre les 34 millions d'habitants, gros et petits, il reviendrait à chacun 30 francs environ. Ainsi, toi, Jean-Claude qui a cinq enfants et ta femme, ça fait sept: que dirais-tu, si le gouvernement te collait dans la main 210 francs, en te

disant : Jean-Claude, voilà ta part dans l'indemnité que l'on t'avait fait payer et que la République te restitue ?

Jean-Claude. — Ça ne serait pas si mal.
Gros-Pierre. — Si je te disais ce que ferait l'intérêt à 5 % du milliard, plus les 700 millions donnés aux cosaques, tu serais épouvanté de cette somme ; mais je suis modeste, je ne te parle que du milliard et c'est déjà bien assez.

Jean-Claude. — Est-ce qu'on le partagera bientôt ?
Gros-Pierre. — Attends donc que tu l'aies ! Va, si tu n'as mes aux prochaines élections des royalistes, ils te riront au nez et ne te donneront pas un sou. Ils te diront : Ce qui est payé est payé ; il n'y a plus à penser ; ça ne vous fait pas boiter, l'argent donné, et tu seras toujours le dindon de la farce.

Ne te laisse pas engendrer ; il faut qu'on te rende les 45 centimes et qu'on vienne au secours de l'agriculteur. N'oublie pas ça ! C'est le pauvre qui a payé les riches, il faut maintenant que les riches restituent aux pauvres ce qu'ils leur ont extorqué.

UN PAYSAN.

Esprit de l'armée.

Nous recevons la lettre suivante :

Citoyen Rédacteur du *Republicain*,
Je vous prie d'insérer dans votre estimable journal cette lettre, ainsi que l'offrande d'un franc, que je vous envoie, pour la joindre à celles que vous recevez tous les jours pour la souscription ouverte dans le but de délivrer gratis les numéros de votre journal aux militaires.

Si, pour le développement et le triomphe de l'idée sociale, les véritables républicains contribuent, de leurs efforts et de leur bourse, à offrir un simple soldat de l'armée des Alpes, qui désire de tout son cœur et appelle de tous ses vœux ce triomphe, joigne sa petite offrande à celle de ses frères, qui l'ont devancé dans cette œuvre de patriotisme et de dévouement à la chose publique.

Le soldat, sous le rapport de l'instruction, laisse encore beaucoup à désirer : il a besoin, plus que tout autre, de se former l'esprit, d'étudier ses intérêts, de connaître ses droits de citoyens : ni la volonté, ni le courage ne lui manquent pour les faire respecter.

Je vous remercie, au nom de mes camarades, pour le dévouement et l'intérêt que vous nous portez. Rappelez-vous, citoyen Rédacteur, que vous n'avez pas affaire à des ingrats, et que nous saurons, dans les moments critiques, prêter aide et protection à la cause du Peuple, dont votre journal est l'organe.

Salut et fraternité.

J. P., soldat au 53e de ligne.

On nous adresse, d'autre part, les lignes suivantes

Citoyen Rédacteur,
Nous continuons à lire tous les jours, à l'insu de nos chefs, les colonnes de votre intéressant journal. Nous vous prions de continuer la propagande de cette feuille parmi tous nos frères de l'armée. Nous protestons avec force contre la condamnation des martyrs du socialisme.

Agréez nos salutations amicales.

Plusieurs voltigeurs en garnison à Lyon.

Correspondance spéciale.

Paris, le 11 avril 1849.

Depuis un an, la cause de la liberté des Peuples a subi de cruels revers : ses défenseurs les plus dévoués et les plus généreux ont péri sur les champs de bataille, ou expient en prison ou dans l'exil leur haine contre l'oppression et leur ardent amour de la justice. Les trônes, un moment ébranlés par la secousse révolutionnaire, se raffermissent dans le sang et s'étaient de cadavres humains. Et cependant, malgré ces revers, malgré ces persécutions, surtout, malgré le canon qui laboure les masses populaires, la liberté grandit en influence morale, et son souffle bienfaisant porte la vie au sein même de la destruction et de la mort. C'est ainsi qu'aujourd'hui même ces grandes armées, dans leurs combats libéricides, s'initient à la vie des peuples libres et s'approprient, malgré eux, par le seul contact, leurs institutions et leur esprit libre et indépendant. Et nul doute que si ces armées rencontraient une opposition forte et sérieuse, leurs armes ne s'abaisseraient plus au profit de la tyrannie et de l'oppression. Cela est si vrai, que Radetzki victorieux s'est arrêté aux portes de Turin sans oser franchir le seuil, parce qu'une dépêche lui apprenait qu'aucune puissance humaine ne pourrait arrêter l'armée des Alpes à l'aspect des uniformes autrichiens ; et, qu'à son grand regret, le vieux maréchal a dû retrograder sur Milan sans pouvoir couronner sa carrière militaire par l'occupation de la capitale de Piémont.

Quelque paradoxale que paraisse cette assertion, nous pouvons dire que nos défaites sont des victoires. Au milieu de la compression générale, l'idée gagne du terrain, et le temps n'est pas éloigné où les saines doctrines triompheront de l'hyppocrisie. L'ordre régnera alors, mais l'ordre véritable, basé sur l'égalité et la justice.

L'Assemblée vient de terminer la discussion du budget de l'instruction publique ; la loi organique qui devait régler cette matière a été ajournée à l'Assemblée législative, ajournant ainsi à dessein les réformes qui devaient en être la conséquence.

Cependant, s'il est pour le Peuple un besoin pressant et impérieux, c'est sans contredit celui d'une organisation démocratique de l'enseignement public, en France.

Aujourd'hui, à l'Assemblée nationale, au milieu de la discussion sur les droits des comités électoraux et les abus de l'autorité, l'Assemblée a été distraite par le bruit d'une vive altercation entre les représentants Eugène Raspail et Point, le fameux témoin de Bourges. Eugène Raspail l'a vigoureusement souffleté. On les a séparés.

Baroche a immédiatement demandé l'arrestation d'Eug. Raspail. L'Assemblée l'a accordée.

UN REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

Autre correspondance.

Il semblerait, au train dont vont les choses que Louis-Philippe est attendu à Paris. Pour qu'il trouve tout son personnel, on fait endosser aux gardiens de Paris le costume des anciens sergents de ville et aux gardes républicains celui des gardes municipaux.

Au moment où la sollicitude du pouvoir devrait se porter religieusement sur la triste situation du pays, qui, en fait de changements, réclame impérieusement tant de choses utiles et nécessaires, il est bien affligeant de voir l'argent employé à remettre en scène les décors de la police du cit. Delessert. Puisqu'on était impatient de puiser dans les caisses de l'Etat, on aurait dû mieux faire. Est-ce que nous n'avions pas le droit de nous attendre à une importation qui aurait eu le mérite de la nouveauté, et de piquer la curiosité. Lorsque la France a le bonheur d'avoir à sa tête un homme qui, en Suisse, s'est distingué comme artiller, et qui, en Angleterre, a vu de près les constables, on pouvait espérer que le fruit de ses méditations sur cette dernière spécialité, serait, à juste titre, goûté par nos gouvernants ; ils auraient trouvé là du moins une occasion d'être des courtisans de grande valeur.

O hommes d'Etat ! qui sacrifiez vos veilles, votre dévouement et vos forces au bonheur du pays (selon l'expression de ce modeste et gracieux Faucher), vous êtes bien dignes de vous revêtir des défroques monarchiques ! Malgré vous, vos intérêts vous entraînent, à chaque instant, à jeter de nouveaux et grossiers défis à cette République que vous avez lâchement adorée à son berceau, et que vous trahissez effrontément aujourd'hui, dans l'espérance de la crucifier !... Mais, sur sa croix de douleur, au milieu des Judas qu'elle héberge, son souffle bienfaisant et régénérateur se répandra sur les apôtres qui n'ont cessé de lui être fidèles ; leur voix retentira dans tous les cœurs. Quand l'heure du jugement dernier sonnera pour le Peuple, les bons et les mauvais trouveront leur place. — Insensés du jour, vous savez quelle sera la vôtre !... !

UN REPRÉSENTANT DU RHONE.

Louis Blanc adresse à Barbès une lettre où l'on remarque le passage suivant, que nous recommandons à nos amis les socialistes :

« Quant aux idées qu'on frappe en vous, l'heure approche qui leur doit livrer l'empire du monde. Elles n'ont point commencé avec notre siècle, ces idées puissantes. Fondées sur la notion de la vérité qui, par essence, est immuable, elles sont contemporaines de l'esprit humain. C'est pourquoi elles ont eu, à toutes les époques de l'histoire, des apôtres, des soldats ou des prophètes. Platon, saint Paul, saint Chrysostôme, saint Basile, Munzer, Campanella, Thomas Morus, Morelly, Jean-Jacques Rousseau, les vaincus de Thermidor, et, au-dessus d'eux tous, le crucifié, ont marqué leur passage à travers les sociétés humaines par une trace ardente, lumineuse, que rien n'a pu faire disparaître, et qui toujours s'est retrouvée sous les cadavres des victimes dont on a jonché les routes de l'humanité en marche.

« Mais ce qui distingue de ceux qui l'ont précédé le siècle où nous sommes, ce qui constitue son originalité historique, c'est le caractère de force et de généralité qu'ont revêtu des doctrines qui, jusqu'ici, n'avaient été soutenues que par des penseurs solitaires, de mélancoliques philosophes, des tribuns méconnus, ou des sectes rapidement étouffées, comme le fut celle des premiers chrétiens, c'est-à-dire des seuls vrais chrétiens. Le penseur, le philosophe, le tribun par qui a été reprise l'impérissable tradition de l'égalité fraternelle, s'appelle aujourd'hui en France le Peuple. Or, pour le contenir, leurs cachots sont trop petits. Nous vaincrons. »

Lyon n'est pas la seule ville où les démocrates soient persécutés et tracassés dans l'exercice de leur droit électoral ; cette manœuvre paraît être employée dans toute la France. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *Journal de la Vraie République* :

Pendant que les réunions électorales, provoquées par les républicains, sont livrées aux envahissements des commissaires de police, que partout l'exercice d'un droit que la Constitution garantit, est entravé par l'arbitraire du pouvoir ; que la présence illégale des agents de l'autorité force à se dissoudre, dans beaucoup de villes, les réunions des comités, voici comment le gouvernement travaille en faveur des monarchiens.

Le 4 de ce mois a eu lieu, à La Rochelle, nécessairement sous le patronage et avec l'autorisation de la préfecture, une réunion des réactionnaires connus de la ville, qui se sont constitués en société secrète dans une des salles de la Bourse, monument public, comme chacun sait. Plusieurs citoyens s'étant présentés pour assister à la séance, l'entrée leur a été interdite, et la porte a été refusée au maire même de La Rochelle, au premier magistrat de la ville.

Et quelques jours auparavant, des ouvriers ayant voulu former un comité électoral, leur société avait été dissoute pour cause d'irrégularité.

Servir ainsi ouvertement, en plein soleil, la cause des ennemis de la République, n'est-ce pas pousser l'audace jusqu'au cynisme ? Nous nous joignons à la protestation énergique du *Phare de La Rochelle* contre un tel scandale, et nous demandons avec lui si une réunion de démocrates, qui s'emparerait d'un monument public pour y tenir des séances secrètes, échapperait aux foudres des agents du citoyen Faucher ?

Encore une preuve du respect du citoyen Léon Faucher pour les décisions de l'Assemblée nationale. Les journaux de la réaction annoncent à grande fanfare l'élevation du général Changarnier au grade de grand-officier de la Légion d'Honneur.

Comment ! les représentants élus par le Peuple, par la France entière, auront reconnu, constaté que le ministre de l'intérieur a commis une infamie en donnant des préfectures, les emplois les plus importants de la République à trois hommes indignes de toute confiance, puisqu'ils ont appuyé de titres faux des demandes de pensions auxquelles ils n'avaient aucun droit, et le ministre baillouera, lui, le vote des représentants, en maintenant ces nominations envers et contre tous ! Convaincu que la position faite au général Changarnier est une violation flagrante de la Constitution, l'Assemblée nationale refusera de sanctionner une illégalité monstrueuse, et il sera permis à un Faucher, à un jongleur qui joue son va-tout sur l'espérance du triomphe de la monarchie, de se mettre en travers de la volonté nationale ? Où sommes-nous donc ? La France est-elle devenue une Russie depuis quelques mois, et le président, citoyen Bonaparte, un Nicolas.

(Révolution Démocratique et Sociale.)

Assemblée nationale.

Correspondance particulière du RÉPUBLICAIN.

Suite et fin de la séance du 10 avril.

Après une discussion sur le projet de loi sur l'organisation judiciaire, le citoyen Ledru-Rollin demande la parole.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. — J'ai l'honneur de demander à l'Assemblée de vouloir bien m'entendre pour une interpellation que j'ai à faire au gouvernement sur la question de l'intervention de la police dans les réunions électorales. Cette discussion ne peut être différée : dans les grandes cités, à Lyon, à Paris, la population s'agit.

(Oh ! oh !)

Une voix. Pourquoi ne voulez-vous pas discuter la loi des clubs ?

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Cette question n'a aucun rapport avec la loi des clubs... Je le prouverai demain.

L'Assemblée fixe à demain les interpellations.

La séance est levée à six heures.

Séance du 11 avril. — PRÉSIDENCE DU CIT. MARRAST.

Le cit. Mortimer-Ternaux a la parole sur le procès-verbal. Il se plaint que quelques journaux aient publié le matin la liste des membres élus pour le conseil d'Etat, bien que ces noms n'eussent pas été publiés dans la séance.

Le cit. président dit qu'il avait donné l'ordre aux scrutateurs de ne pas communiquer ces listes.

Un membre demande le renvoi à demain du second scrutin.

LE CIT. PERRÉE. C'est moi qui ai communiqué ces listes, mais j'ignorais complètement que le silence eût été recommandé à cet égard. (L'ordre du jour !)

Le cit. Baraguay-d'Hilliers demande l'annulation du scrutin. (Vives réclamations.)

La question préalable est adoptée sur cette motion.

Le cit. président proclame le résultat du scrutin.

Votants	710
Majorité absolue	355

Les voix se sont ainsi réparties :

Les cit. Vivien, représentant du Peuple, 539. Macarel, ancien conseiller, 328. Boulatignier, représentant du Peuple, 302. Jouvencel, ancien conseiller, 483. Belmont, ancien ministre, 418. Cormenin, représentant du Peuple, 474. Marchand, ancien conseiller, 436. Stourm, représentant du Peuple, 436. Beuchenet, ancien conseiller, 436. Jules Simon, représentant du Peuple, 431. Maillard, ancien conseiller, 396. Rivet, représentant du Peuple, 394.

Carteret, ancien conseiller, 394. Gauthier de Rumilly, représentant du Peuple, 386. Darrican, chef de division à la guerre, 383. Boulet, représentant du Peuple, 380. Landrin, id., 381. Paravey, ancien conseiller, 371. Havin, représentant du Peuple, 368. Boulay, ancien conseiller, 365.

Les citoyens qui ont obtenu ensuite le plus de voix sont : Les cit. Pons de l'Hérault, ancien conseiller, 351. Charton, représentant, 342. Jean Reynaud, id., 331. Pérignon, id., 330. Verninac, id., 341. Chasseloup-Laubat, id., 322. Hély d'Oissel, 331. Toumour, id., 315. Horace Say, 321. Lasnyer, 320. Cuvier, 317. Lignier, 312. Dunoyer, 311. Adam, 310. Buchez, 304. Crépu, 303. Laferrrière, 299. Laissac, 296. Dussard, 295. Gouttal, 291. Vuillefroy, 282. Fatras, 281. Lesseps, 277. Janvier, 275. Duport, 274. Préval, 273. Payée, 266. Richard, 266. Ballard, 263. Gervais (de Caen), 238. Rittier, 281. Plumel, 249. Thierry, 241. Didier, 237. Durand-Saint-Amand, 256. Maheraut, 244. Langlois (de l'Eure), 229. Boutrignault, 219. Marchais, 213. Félix Avril, 210. Defresne, 209. Masion, 204. Lanoue, 202.

Les autres voix se sont réparties sur les citoyens Dupont-White, Gastine, Tarlé, Pietri, Maurat-Ballange, Dezeimeris, Thibaudeau, Baune, Leblond, Gouchi, Zédé, Julien de Tours, Jubelin, Dnfour, Fenet, Royer, Moulin.

En conséquence, les vingt citoyens qui sont les premiers sur la liste sont proclamés conseillers d'Etat.

Le scrutin supplémentaire est renvoyé à demain.

Les citoyens de Kerdel, Baraguay-d'Hilliers et Etienne demandent que le dépouillement ait lieu en séance publique.

Cette proposition est rejetée.

Le citoyen Ledru-Rollin a la parole pour interpellations au gouvernement.

Citoyens, dit-il, je vous ai dit hier que, dans les réunions électorales qui ont déjà eu lieu, les préfets des départements ont donné l'ordre qu'elles fussent surveillées par la police. Je demanderai au citoyen ministre de l'intérieur quelles instructions il a données à cet égard. J'attends sa réponse.

LE CIT. LÉON FAUCHER. J'ai donné ordre de surveiller les réunions électorales, afin qu'elles ne pussent dégénérer en clubs.

Une réunion électorale est publique, et par cela seul le gouvernement a droit de savoir qu'il ne s'y passe rien de contraire aux lois. Or, les extraits que je vais vous communiquer de quelques procès-verbaux montreront à l'Assemblée si le gouvernement a tort de faire surveiller ces réunions.

Le ministre dit encore quelques mots au milieu du bruit.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. — L'orateur qui descend de cette tribune a cherché à donner, selon son habitude, une tournure passionnée au débat. Je ne le suivrai pas sur ce terrain, je serai calme quel qu'on fasse.

Le cit. Baze se lève et interpelle vivement l'orateur au milieu des cris : à l'ordre.

Le président rappelle à l'ordre l'interrompue.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. — Je répète que les personnalités du préopinant ne parviendront pas à m'éprouver. J'ai posé une question de droit, on me répond par des faits puisés je ne sais où, et dans quelle sentine. (Agitation.)

Je vous parle du droit électoral et vous me répondez par les paroles de je ne sais quels agents provocateurs. (C'est cela !) On a parlé, dit-on, d'annuler les hommes qui sont les ennemis du principe démocratique. Si ceux qui ont tenu ce langage ont parlé en ce sens en dehors de la Constitution, ils ont eu tort. Mais lors même que ce langage eût été tenu, ce n'eût été qu'une représaille.

Vous avez lu cette profession d'un prétendu candidat à la députation à qui je ne ferai pas l'honneur de le nommer (très bien !), un de ces hommes qui se sont cachés le 24 février, au lieu de défendre leur maître. Dans cette circulaire, il est dit que la société doit, non pas discuter le socialisme, mais le supprimer ; non le réfuter, mais l'extirper par la force.

LE CIT. DENJOY. C'est vrai ! (Bruyantes réclamations.)

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Ce n'est pas la discussion qu'on présente au socialisme, c'est la guerre.

Le cit. Denjoy interrompt souvent l'orateur, il en résulte un tumulte indescriptible.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Je prends la chambre à témoin que je n'ai pas introduit ces faits dans le débat. Je dis que vous êtes mal venu à nous dénoncer un langage qui est identiquement le même qui a été tenu publiquement par un homme que vous connaissez et que vous n'avez pas poursuivi. (Très bien !) Ce que vous voulez faire, je le répète, c'est de la censure préventive.

Vous nous rappelez avec une certaine hauteur la loi de 1790. Je puis vous demander si jamais vous l'avez lue. Vous nous dites qu'en vertu de cette loi la police a le droit de s'introduire dans toute réunion publique. Je veux croire que cette loi, vous ne l'avez pas lue, car autrement je serais obligé de dire que vous avez voulu tromper la chambre, et c'est ce que je ne veux pas admettre. (Très bien ?)

Le citoyen Ledru-Rollin donne lecture d'une circulaire du préfet de police à ses agents. On y dit que des clubs se forment sous prétexte de réunions électorales. On y dit que le commissaire de police, étant électeur à droit, à ce titre, d'entrer dans les réunions électorales, dans les communes où il est agent de la police judiciaire, et

qui à ce titre il a le droit de réunions publiques. On parle bien ailleurs du droit, dit l'orateur, mais on se garde bien de citer un texte. Le commissaire de police arrive anodinément, jésuitiquement, et ne se démasque que pour dresser procès-verbal.

Je demande si c'est là une attitude digne et convenable pour le pouvoir exécutif?

L'orateur discute ensuite les textes de la législation sur la surveillance de l'autorité municipale. Cette surveillance ne doit s'exercer que dans le cas de rixes, d'embarras dans les foires, marchés et sur la voie publique.

Ainsi le droit le mieux établi, le droit sur lequel repose le gouvernement républicain tout entier serait à la merci d'une loi de police.

Les lois de 89 et 90 n'ont trait qu'aux rassemblements sur la voie publique. La fameuse loi de 89 porte que les citoyens avaient le droit de se réunir paisiblement et sans armes pour s'occuper de matières politiques. Et vous viendriez nous soutenir que ce mot de loi de 90 qui parle de la police des lieux publics aurait anéanti, supprimé ce droit. Cela n'est pas soutenable.

Mais il y a plus : la loi de 1790 était accompagnée d'une circulaire. L'argument du citoyen Malleville, à qui j'en rends l'honneur. (On rit.) La loi de 90 était accompagnée d'une circulaire qui place en dehors des prescriptions de la loi toutes les réunions publiques. Est-ce clair ?

En veut-on un commentaire par les faits. Une société populaire avait été entravée à Dax par l'autorité municipale : l'Assemblée constituante rendit un décret spécial, après avoir fait écrire trois fois à la municipalité de Dax pour lui enjoindre de laisser pleine liberté à la société populaire; l'Assemblée rendit un décret portant interdiction à la municipalité de Dax de troubler la société populaire et ordre de rendre les papiers à cette société.

Vous voyez donc que la loi de 1790 n'était nullement considérée comme applicable aux réunions politiques, et autrement l'Assemblée dit que la loi de 1790 donnait raison à la municipalité de Dax. Cette décision est du mois de décembre, et la loi que vous invoquez était du mois d'août.

Je dis donc que la loi de 90 n'est pas applicable, mais celle de 89, qui déclare légales toutes réunions politiques de citoyens, à la seule condition d'un décret préalable.

La réunion politique est supérieure à la surveillance de la police (Très bien !)

L'orateur continue à discuter les textes de loi ; il rappelle que jamais ni la Restauration, ni la monarchie de Juillet n'ont élevé la prétention d'introduire des agents de police dans les réunions électorales. L'Assemblée l'écoute en silence.

Tout-à-coup le citoyen Coquerel se lève et s'écrie : Après ce qui vient de se passer, il est impossible que la discussion continue.

Grand tumulte. Chacun demande à son voisin de quoi il s'agit. On apprend enfin que le citoyen Eugène Raspail, ayant rencontré dans un des couloirs de l'Assemblée le citoyen Point, qu'il accuse d'avoir, par un faux témoignage, fait condamner son oncle par la cour de Bourges, lui a donné un soufflet.

Le président suspend un moment la séance.

À la reprise, le président s'exprime ainsi :

La discussion a été interrompue par un incident grave, et contre lequel votre président, chargé de la police de l'Assemblée, eut appelé votre attention, si le procureur général près la cour de cassation ne me communiquait un réquisitoire dont je vais donner lecture.

Le président lit le réquisitoire par lequel le cit. Baroche demande l'autorisation de poursuivre le cit. Eugène Raspail. (La question préalable ! le renvoi aux bureaux.)

Le cit. Flocon s'élève à la tribune, et au milieu du bruit il demande le renvoi aux bureaux. Il est évident que l'Assemblée n'est pas suffisamment renseignée. Dans une circonstance semblable, deux représentants ayant vidé une querelle les armes à la main, une demande en autorisation de poursuites présentée à l'Assemblée a été écartée par l'ordre du jour. (Bruit.)

LE CIT. LEBRETON. Il n'y a pas de précédents. Jamais fait semblable ne s'est produit dans les Assemblées françaises. (Agitation prolongée.)

LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix la proposition du cit. Flocon, c'est-à-dire le renvoi aux bureaux. Si le renvoi est prononcé, l'Assemblée aura ensuite à décider si les bureaux se réuniront immédiatement.

VOIX DIVERSES. Le scrutin de division ! Il est procédé au scrutin de division au milieu d'une grande agitation.

Les voix se répartissent ainsi :

Nombre des votants,	665
Majorité,	352
Pour le renvoi aux bureaux,	284
Contre	379

L'Assemblée ne renvoie pas aux bureaux.

Le cit. président donne lecture du rapport du commissaire spécial, duquel il résulte que le cit. Eugène Raspail a soufflet violemment le cit. Point dans l'un des couloirs de l'Assemblée. Le motif de l'agression serait étranger au procès de Bourges.

LE CIT. EUG. RASPAIL. Le procureur-général a eu tort de chercher dans le procès de Bourges un motif à l'incident dont il est question. J'avais remarqué que le cit. Point me lorgnait avec une jumelle blanche et qu'il y avait de sa part une affectation marquée. Je suis allé à lui, je lui ai dit : Monsieur, vous venez de m'insulter. (Rumeurs.) Maintenant, si l'Assemblée veut frapper dans ma personne... (Rumeurs.)

LE CIT. DEVILLE. Ils sont pressés d'avoir la proie.

LE CIT. E. RASPAIL. Si l'Assemblée consomme une injustice. (Murmures.) Elle est libre. (Bravos à gauche.) Je dirai, quant à l'incident, qu'en homme de cœur, ce n'est pas à la tribune qu'on vide un débat de cette nature. (Réclamations bruyantes à droite.)

LE CIT. POINT. Je ne serais point monté à cette tribune si le cit. Eugène Raspail ne m'y avait précédé. Je ne connaissais pas le cit. Eugène Raspail ; aussi ai-je d'autant plus lieu de m'étonner de son agression imprévue, qui s'est produite, du reste, comme il l'a dit. Quant à la jumelle dont il a parlé, je déclare sur l'honneur ne m'en être servi pas plus de deux minutes et seulement en la dirigeant sur les tribunes. (Mouvement.)

LE CIT. JOLY. Des explications que vous venez d'entendre il résulte que l'affaire de Bourges a été complètement étrangère à l'incident qui a nécessité le réquisitoire. (Murmures à droite.)

Il s'agit d'une rixe privée dont il est bien difficile d'apprécier le caractère. Je proteste en mon nom et en celui de nos amis, contre cette mesure vraiment révolutionnaire, à l'aide de laquelle la contre-révolution (murmures à droite) veut frapper un de ses plus honorables adversaires. Nous demandons l'ordre du jour sur le réquisitoire.

L'ordre du jour n'est pas adopté et les conclusions du réquisitoire sont adoptées.

LE CIT. F. PYAT. — Allez chercher les gendarmes. (A l'ordre ! à l'ordre !)

LE CIT. BUVIGNIER. — Que le cit. Baroche vienne le prendre au collet et l'emmène. (Nouveaux cris : A l'ordre ! à l'ordre !)

L'Assemblée reprend son ordre du jour.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Lorsque je fus interrompu par l'incident qui vient de se passer, je n'avais plus que quelques paroles à ajouter ; j'attendrai donc la réponse du gouvernement, pour savoir s'il est besoin de considérations nouvelles.

La séance continue.

Chronique locale.

On lit dans la *Sentinelles Populaire* de St-Etienne :

« La grève de Rive-de-Gier est terminée. Comme il arrive presque toujours, le besoin a dompté les ouvriers, qui sont tous rentrés dans les puits avec diminution d'un jour de travail par semaine, ce qui réduit ces malheureux à la moitié de leur salaire d'il y a un an. »

— Le même journal rapporte le fait suivant :

« En vertu d'une commission rogatoire émanée de Paris, l'autorité judiciaire a fait procéder ce matin, au point du jour, chez des démocrates de notre ville, à des perquisitions ayant pour but la saisie de pièces qui se rattacheraient à l'organisation de la *Solidarité Républicaine*. »

— Le général du Perron, qui commandait les troupes de Lyon lors de la révolution de Février, vient de mourir à la suite de la blessure qu'il a reçue à la bataille de Novarre.

Nouvelles étrangères.

Allemagne.

C'était jeudi que la chambre des députés de Prusse devait prendre une résolution relative au nouveau projet d'adresse au roi. La séance a été des plus orageuses. Les citoyens Grun et d'Ester ont violemment attaqué le ministère. Le citoyen Grun a parlé d'un ancien ministre (Rodelschwing) qui aurait qualifié de prétendue révolution le combat de mars. Le citoyen Grun s'est écrié : « Et cependant ce ministre s'est enfilé durant cette révolution ! »

Toutes les nouvelles de la Transylvanie se confirment. En Hongrie, le sort des armes se prononce de plus en plus contre les Autrichiens. La *Gazette de l'Oder* annonce une victoire remportée près de Hatnau par Georgey, qui aurait mis en déroute les trois brigades impériales, sous les ordres de Schlick.

La séance n'a abouti à aucun résultat. La députation de Francfort a quitté Berlin. Quelle réponse va-t-elle apporter au parlement ? Ni un refus, ni une acceptation. Ce sont de nouveaux orages qui se préparent au sein de l'Assemblée nationale. La crise allemande est brûlante. Dans quelques jours, nous aurons le dénouement.

BERLIN, 6 avril. — Il se confirme que le citoyen Rintelen, ministre de la justice, a donné sa démission, et que le roi l'a acceptée. On dit que le comte d'Arnim, ministre des affaires étrangères, a donné aussi la sienne. Les autres membres du cabinet resteront aux affaires. On désigne le comte de Bulow candidat au portefeuille des affaires étrangères.

Le général de Stroganoff, adjutant-général de l'empereur de Russie, est arrivé ici avec des dépêches de Saint-Petersbourg. C'est probablement ce même courrier de cabinet qui s'est arrêté en passant à Ollmütz et à Vienne, où il a déposé et pris des dépêches.

On prétend savoir de bonne source que le cabinet d'Ollmütz est maintenant disposé, d'après les représentations de la Bavière, à consentir à une chambre représentative du Peuple allemand, à laquelle prendraient part les provinces autrichiennes qui ont appartenu jusqu'ici à la Confédération germanique ; en d'autres termes, que l'Autriche se montre maintenant disposée à entrer dans l'état fédéré allemand ayant un directoire à sa tête. Les constitutions particulières pour les provinces germanico-autrichiennes s'écarteraient en conséquence de la constitution de l'empire du 4 mars, laquelle serait modifiée, en conséquence, sous ce rapport.

Hongrie.

Bem a tellement fortifié le défilé de Rothenthurm, que les Russes ne pourrnt plus le traverser.

Les Russes, qui ont dirigé sur la Transylvanie un corps de 20,000 hommes avec 50 canons, n'empêcheront probablement pas Bem de s'emparer de Cronstadt, avant que les Russes n'arrivent. Ce qui prouve que ces derniers s'attendent à une forte résistance de ce côté, c'est qu'ils dirigent un second corps d'occupation par la Bukowine contre la Transylvanie.

Bem, en s'emparant de Cronstadt, a complété la conquête de la Transylvanie. Il se propose de conduire une armée en Hongrie, et en supposant même que les Russes ne le laissent pas arriver jusqu'à la Theiss, il parviendra à faire une diversion dans le Banat.

La manière très modeste dont le *Journal de Vienne* (officiel), rend compte des événements de la Transylvanie, prouve que les nouvelles ci-dessus sont vraies.

Croatie.

AGRAM, 25 mars. — On avait annoncé que le ban Jellachich était devenu impopulaire chez les Croates, parce qu'il n'avait rien pu obtenir du ministère autrichien en faveur de ses concitoyens. Quoi qu'il en soit, des faits récents prouvent le contraire.

Le 20 mars on a célébré, non-seulement à Agram, mais même dans les plus petites villes, l'anniversaire de la confirmation de Jellachich, comme ban de Croatie par l'empereur. Il y a eu illumination.

Angleterre.

On écrit de Paris au *Times* du 9 avril :

« On a porté avec exagération le nombre des Anglais arrivés à Paris, à 4,000 ; le chiffre réel ne dépasse pas 250. »

« On avait espéré à Paris que les citoyens de Champs-Élysées et de Fleet-Street revêtiraient quelque uniforme pour leur visite ; l'attente publique a été trompée. Le grand dépôt central est à l'hôtel du Prince, rue Richelieu, où 45 sont logés ; les autres sont répartis dans les hôtels des environs. »

« Le préfet de la Seine, le cit. Berger, et lord Normanby n'avaient pas été avisés officiellement de l'arrivée de ces intéressants étrangers, de sorte qu'aucune réception officielle n'avait été préparée. »

« Les colonels de la garde nationale se sont assemblés pour tâcher de parler à cet inconvénient ; ils n'ont rien décidé. »

« Le cit. Berger ne sait que faire ; il se propose de s'entendre à ce sujet avec lord Normanby et le ministre de l'intérieur. Il y aura probablement un banquet ou un bal improvisé à l'hôtel-de-Ville. On dit que les touristes anglais ont des feuilles de route. »

FALMOUTH, 7 avril. — Les négociants allemands et danois, craignant de s'exposer à des difficultés ou à des pertes, par suite de l'aspect menaçant des affaires entre le Danemark et l'Allemagne, s'ils laissaient entrer leurs navires dans le canal, ont donné l'ordre de les retenir à Falmouth, jusqu'à plus amples instructions.

FAITS DIVERS.

On assure que le cit. Lagrené va partir pour Vérone, afin d'assister aux conférences qui vont s'ouvrir dans cette ville par suite de l'arrivée du citoyen Brunel, conférences auxquelles le roi de Piémont a demandé que les représentants de la France et de l'Angleterre fussent admis.

— M. Emile de Girardin vient de faire l'acquisition du journal *l'Événement*, qui a commencé à paraître à partir d'hier comme journal du soir.

— Il y avait queue hier matin à toutes les mairies de Paris pour les réclamations relatives aux listes électorales. Le nombre des citoyens qui se sont présentés aujourd'hui s'élève à plus de 7 à 8,000 pour les douze mairies de Paris.

— Un libraire de Paris vient de partir pour Doullens, afin de traiter avec le cit. Blanqui, d'une histoire de la

Révolution de Février, qu'il se propose d'écrire.

— Le citoyen Brisebane, socialiste américain, auquel le gouvernement Barrot-Faucher-Falloux a signifié de quitter le territoire français dans les 24 heures, s'est transporté hier chez le préfet de police, non pas pour s'enquérir du motif de la mesure prise à son égard et dont même il a eu le tact de ne pas repousser l'arbitraire, comprenant qu'il est assez évident, même aux yeux de la police, mais pour dire à Rebillot qu'il ne quitterait le sol de la France que contraint par la force ; après quoi, il s'est retiré. On nous assure que le préfet de police ne prendra aucune mesure rigoureuse contre ce franc et ardent républicain.

— Le bruit court que le préfet de police va être remplacé prochainement. On ne dit pas si l'on nommera un autre gendarme.

— La grande solennité de Pâques a été célébrée à Paris avec une pompe inouïe. A Notre-Dame, l'archevêque officiait entouré de tous les grands dignitaires archiepiscopaux.

Le président de la République est allé à la messe à la Madeleine, sa paroisse. Plusieurs ministres ont été communiés, les uns à Saint-Thomas d'Aquin, les autres à Saint-Roch. Nous voilà bien revenus aux bonnes traditions.

— On nous écrit d'Alger que le sort des colons devient de plus en plus pitoyable.

Voici comment on opère les économies sur ces malheureux colons parisiens, auxquels, disait-on, quand on devait les faire partir, devaient être prodiguées toutes les ressources. Un ordre du jour annonce qu'il ne sera plus alloué une charrette à chaque famille, mais seulement une par deux ou trois familles.

— La candidature du citoyen Guizot et celles de tant d'autres apostats méritaient bien d'être complétées par celle que nous annonçons aujourd'hui. Voici que le général Gourgaud, un des séides éhontés du dernier roi, se met aussi sur les rangs et à l'effronterie de réclamer le suffrage du Peuple, du Peuple qu'il a si longtemps honni et conspué !

— Nos amis, condamnés de Bourges, sont arrivés à Doullens.

Ils ont été placés dans un corps de bâtiment séparé de la partie occupée par les détenus de juin.

Le directeur de cette prison aurait reçu des ordres sévères du ministre de l'intérieur, interdisant toute communication entre les détenus de mai et ceux de juin.

Ce fait parle assez de lui-même pour que nous nous abstentions de toute réflexion. (Le Peuple.)

— On écrit d'Orléans, 8 avril :

« Borne, un des accusés de Bourges, est arrivé hier soir à Orléans, se rendant à Paris. Le logeur chez lequel il est descendu, rue des Bons-Enfants, l'a conduit au comité électoral tenant ses séances dans la salle Tartenois, où des interpellations et même des reproches lui ont été adressés au sujet de sa conduite à l'hôtel-de-Ville, le 16 mai, et de ses rapports avec la préfecture de police. Voyant que les esprits s'échauffaient, il s'est retiré avant la fin de la séance et est parti ce matin après avoir touché les secours de route qui lui ont été alloués. »

(La Liberté.)

Le Gérant, BUREL.

Lyon. Impr. de Rodanet et comp., rue de l'Archevêché, 3.

Dépôts d'exemplaires de chaque numéro du RÉPUBLICAIN.

Ballay, libraire, rue de la République, 9. — Beuchillon, rue Grenette. — Mme veuve Bealem, rue des Bouchers, 8. — Repelin, côte des Carmélites, 20. — Mme veuve Laval, marchande de papeteries, 6. — Maringoni, rue de Trion. — Charavay, libraire, quai de l'Hôpital. — Charavay, libraire, galerie du Grand-Théâtre. — Barquet, cours Morand, 9. — Mme Rozet, libraire, rue de Sarron, 3.

MALADIES SECRÈTES

PHARMACIE DE PH. QUET,

Rue de la Préfecture, 5, à Lyon.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, gales, syphilis, etc.

Dépôt des capsules au BAI ME DE COPAHU PUR, sans odeur ni saveur, contre les écoulements anciens ou récents.

INJECTION ASTRINGENTE d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

SUSPENSIF ÉLASTIQUE indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices.

SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE.

Nous sommes priés d'annoncer que la société démocratique des industries réunies, vient de se constituer définitivement.

Les citoyens qui désirent prendre des actions sont priés de s'adresser chez les citoyens :

Vonchamin, cafetier, place de la République, 41 ;

Café des Arts, rue de Sarron ;

Jallot, marchand de vins, quai Bourgneuf, 127 ;

Café Démocratique, place du Perron ;

Boucherie Démocratique, rue Tables-Claudiennes, 12.

Le prix de l'action est de DEUX FRANCS.